

COMMUNE DE DESERTINES CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 05 janvier 2026

Date de convocation : 30 décembre 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Absent : 1

L'an deux mil vingt-six, le cinq janvier à 20 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DESERTINES (Mayenne) se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Mmes & MM. LESTAS B- BRICHET M - LODE D - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - DESHAYES C - FOURMOND R - LEBLANC H.

Absent et excusé : M. ANFRAY Arnaud

Mme BRICHET Marie a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 02 décembre a été adopté

Ordre du jour :

- * Révisions des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais
- * Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel. Habilitation au CDG 53
- * Nouvelle numérotation parcelle I 289.
- * Participation frais scolarisation Ecole Sainte Catherine d'Alexandre
- * Renouvellement contrat entretien cloches, horloges, protection foudre pour l'église
- * Questions diverses.

N°2026-01 Révision des statuts de la CC du Bocage Mayennais

Acte transmis en préfecture le 16 janvier 2026

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à l'instar des autres intercommunalités, la communauté de communes a été sollicitée par les services de la Préfecture afin d'effectuer un travail important de toilettage de ses statuts (sans intégration de compétences nouvelles) et valider in fine la révision statutaire en découlant. Ce travail permettra de disposer de statuts plus clairs, conformes aux textes en vigueur (Intitulés des compétences figurant au Code Général des Collectivités Territoriales) et en cohérence avec les actions et politiques menées par la collectivité.

Cette révision statutaire a donné lieu à une délibération d'approbation du conseil communautaire en date du 17 décembre 2025, notifiée aux 27 communes membres le 22 décembre 2025. Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, celles-ci disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de la date de notification par l'intercommunalité pour délibérer à leur tour.

Après avoir procédé à une présentation du projet de révision des statuts de la CC du bocage mayennais, Monsieur le Maire le soumet au vote du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

. VALIDE la révision des statuts de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais conformément au document annexé à la présente délibération.

. HABILITE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

N°2026-02 Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Acte transmis en préfecture le 16 janvier 2026

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu, le code général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le code des assurances,
- Vu le Code de la commande publique.
- Vu, l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Mayenne peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité la commune de DESERTINES adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2026 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R. 2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

Le Conseil Municipal

Décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :

- Décès
- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

■ AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :

- Accidents du travail - Maladies professionnelles
- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2027**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

N°2026-03 Nouvelle numérotation Lotissement du Domaine

Acte transmis en préfecture le 17 janvier 2025

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la construction de deux logements (Mayenne Habitat) sur la parcelle I 289, il convient de la numérotter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer les numéros **8 et 8 bis** Lotissement du Domaine à la parcelle I 289.

N°2026-04 Participation aux frais de scolarisation de l'école privée Sainte Catherine d'Alexandrie

Acte transmis en préfecture le 16 janvier 2026

M. Le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de participation de l'Ecole Sainte Catherine d'Alexandrie de Gorrion pour les élèves domiciliés sur la commune et scolarisés au sein de cet établissement pour l'année scolaire 2025/2026 (4 enfants).

Considérant la participation obligatoire de la commune de résidence aux dépenses de fonctionnement d'une école privée sous contrat d'association, située dans une autre commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

DECIDE de participer aux frais de fonctionnement pour les 4 enfants scolarisés au sein de l'école privée Sainte Catherine d'Alexandrie pour un montant total de $750 \text{ €} \times 4 = 3000 \text{ €}$

Renouvellement contrat entretien cloches, horloges, protection foudre pour l'église

Les contrats d'entretien des cloches, horloges, protection foudre pour l'église signés avec l'entreprise Biard-Roy arrive à terme et ils vont être renouvelés pour 3 ans.

Questions diverses

- Les chiffres de la population totale de la commune à compter du 1^{er} janvier 2026 ont été donnés par l'INSEE : 477 habitants
- La construction de deux logements sociaux par Mayenne Habitat devrait démarrer au printemps.
- L'ASG de Gorrion remercie le Conseil Municipal de la subvention 2025 et adresse ses bons vœux
- Suite au courrier envoyé par la locataire du 9 bis, rue de Normandie pour une demande de travaux, M. le Maire et le 1^{er} Adjoint vont aller sur place afin d'examiner la demande. Plusieurs options sont possibles dont la rénovation énergétique totale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

COMMUNE DE DESERTINES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JANVIER 2026

<u>N° de délibération</u>	<u>Objet</u>
2026-01	Révisions des statuts de la CC du Bocage Mayennais
2026-02	Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.
2026-03	Nouvelle numérotation Lotissement du Domaine
2026-04	Participation aux frais de scolarisation de l'école privée Sainte Catherine d'Alexandrie

<u>Classification</u>	<u>correspondance</u>	<u>délibération</u>
5.7.5	Intercommunalité	Révisions des statuts de la CC du Bocage Mayennais
4.1.4	Fonction publique	Délibération donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.
8.3.3	Voirie	Nouvelle numérotation Lotissement du Domaine
8.1.1	Enseignement	Participation aux frais de scolarisation de l'école privée Sainte Catherine d'Alexandrie

La secrétaire de séance

Le Maire